

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2021

---

PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 3787)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° CD32

présenté par

M. Wulfranc, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaing, M. Dharréville,  
M. Dufrière, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq,  
M. Nilor, M. Peu, M. Fabien Roussel et M. Serville

-----

### ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa unique, substituer aux mots :

« garantit la préservation de l'environnement et de la diversité biologique »

les mots :

« assure la préservation de son patrimoine naturel et de la diversité biologique, de la qualité de l'air, de l'eau et des sols ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de consolider la rédaction initiale de l'article unique du projet de loi constitutionnelle, le présent amendement vise à réécrire l'article pour lui substituer une rédaction plus précise, tenant en particulier compte des enjeux de préservation de la qualité de l'air, de l'eau et des sols.